



LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Un projet pour changer de cap

© SIT

Les partis de gauche et les syndicats ont déposé devant le Grand Conseil un ambitieux projet de loi en matière de chômage et d'emploi.

Chômage • Proposer une alternative à l'inefficacité des politiques actuelles en matière de chômage, redonner de la dignité aux chômeur-euse-s, aux sans emploi et aux Emplois de solidarité (EdS). Telle est la visée du projet de loi élaboré d'entente entre la CGAS, Ensemble à gauche, le PS et les Verts.

Pour le symbole, il a été déposé le 22 août, jour anniversaire du début de la grève des EdS de Partage en 2013. Il

institue un programme cantonal de création d'emplois, un soutien personnalisé à la recherche d'emploi assorti d'une compensation financière, ainsi que le droit à la formation. De plus, il prend en compte la dimension transfrontalière du chômage.

VRAIS EMPLOIS ET VRAIS SALAIRES

Le dispositif actuel d'EdS favorise la privatisation de tâches publiques à moindre

frais et légalise la sous-entente salariale. À l'opposé, le projet de loi préconise d'en finir avec les politiques d'austérité par l'instauration d'un programme cantonal de création d'emplois d'utilité publique dans les associations subventionnées et les services publics. Il s'agit d'emplois à durée indéterminée, rémunérés conformément aux CCT ou aux salaires en vigueur dans l'entité qui engage. Et pour en finir avec

les salaires de misère versés aux EdS, le projet de loi fixe un seuil salarial minimum de 4472 francs. Plus de 1000 emplois par an devraient ainsi être créés par l'État, et autant de chômeur-euse-s et sans emploi devraient pouvoir y accéder. La droite hurle déjà que les propositions des syndicats et de la gauche coûtent cher. C'est oublier que la création de vrais emplois

> suite en page 4

OUI À LA CAISSE PUBLIQUE

Pourquoi il faut défendre une assurance responsable, transparente, démocratique et équitable.

5

ECOPOP XÉNOPHOBE

L'initiative « Halte à la surpopulation... » prétend résoudre la crise environnementale par la réduction démographique. Une stratégie dangereuse, trompeuse et anti étrangers-ères.

6

DOSSIER AÉROPORT

L'augmentation du trafic et les bénéfices de l'AIG n'empêchent pas la baisse des conditions de travail. Encore une CCT dénoncée, et une table ronde qui fait flop.

8-9

SCORE : OUVERTURE CONDITIONNÉE

Le Cartel intersyndical accepte de poursuivre les discussions avec le Conseil d'Etat sur le projet de révision de la politique salariale de la fonction publique. Mais il pose des conditions.

10

PORTRAITS DE MILITANT-E-S

Nouvelle rubrique : rencontre avec des gens qui s'engagent. Ce mois-ci, entretien avec la présidente et le vice-président du SIT.

13


Billet de la présidence

C'est avec fierté, et sûrement un peu d'appréhension, que l'équipe qui a travaillé sur ce projet vous offre ce tout nouveau SITinfo. En ces temps troublés, nous n'avons pas souvent l'occasion de nous réjouir. Eh bien, je suis aujourd'hui heureuse, en tant que Présidente du SIT, de vous présenter ce journal, riche de nouvelles et d'articles relatant le formidable travail syndical accompli, mais surtout dans une forme plus accessible et plus agréable à lire. Je suis impatiente de recueillir vos appréciations.

Voici également une autre information réjouissante. Le 4 septembre dernier, lors de l'assemblée des délégué-e-s de la CGAS, notre secrétaire générale Manuela Cattani a été brillamment élue en tant que Présidente de cette organisation qui regroupe l'ensemble des syndicats du canton de Genève. Cette nomination offre au SIT une reconnaissance de son travail important dans la défense des conditions de travail de toutes et tous. Ce sera la première fois, depuis la création de la CGAS en 1962, qu'une femme accède à ce siège, tant le monde syndical met du temps à se féminiser.

Troisième bonne raison d'avoir le sourire: vendredi 5 septembre, le SIT a organisé sa traditionnelle fête de rentrée dans son jardin de la rue des Chaudronniers. La fête fut magnifique, et a offert une belle occasion de remercier toutes celles et ceux qui, jour après jour relèvent leurs manches pour améliorer les droits des travailleur-euse-s.

Après les trois bonnes nouvelles de cette rentrée syndicale, concentrons-nous sur les enjeux à venir, ils sont de taille. Continuons de nous mobiliser pour plus de justice, d'égalité et de droits pour toutes. Les prochaines votations donneront le signal des luttes à venir. Le congrès de l'USS à Berne en octobre sera une rencontre importante pour faire entendre la position du SIT sur les droits des migrant-e-s et sur l'épineuse question des droits en cas de licenciements et de chômage. Votre syndicat compte bien faire entendre sa position sur ces sujets...

Oui, ça y est, après la trêve estivale, c'est reparti! Un grand merci à tou-te-s pour votre engagement, et longue vie au nouveau SITinfo! 

Christine Formaz



SOMMAIRE

ÉDITO

SITinfo fait peau neuve **p3**

ACTUALITÉ

Une personne sur dix au chômage **p4**

VOTATIONS

Stop au diktat
des assurances privées **p5**
Une initiative au seul profit des
patrons **p5**

ACTUALITÉ

Une initiative dangereuse,
trompeuse et xénophobe **p6**
Les Allemand-e-s l'ont fait ... **p6**
Des enfants en cellule?
Pas question! **p7**

DOSSIER

Aéroport: gros bénéfices,
conditions de travail précaires **p8**
Dnata rattrapé par la CRCT **p9**
Nouvelle CCT d'entreprise entre
le SIT et GVAssistance **p9**

SECTEURS

Négocié oui, mais à certaines
conditions **p10**
La crèche La Cigogne
veut changer de CCT **p10**
Une nouvelle CCT pour rien? **p11**

SANTÉ AU TRAVAIL

Quand le travail rend malade **p12**
L'efficacité au prix de la santé
du personnel **p12**

PORTRAIT

Parcours militants **p13**

ANNONCES

p14

EN ACTION

Les luttes pour
l'emploi en images **p16**



syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30
sauf le vendredi (jusqu'à 17 h)
Les renseignements sur les problèmes
de travail ou de chômage ne sont pas
donnés par téléphone. Il faut pour cela
passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins
mardi de 15 h à 18 h 30
jeudi de 15 h à 18 h 30

**Nettoyage, entretien,
régies, agriculture**
mardi et jeudi de 15 h à 17 h au 1^{er} étage

**Hôtellerie, restauration, économie domestique,
industrie alimentaire,
esthétique, coiffure**
mardi et jeudi
de 14 h à 17 h

**Services, garages, sécurité,
horlogerie, industrie, commerce, médias,
transports, finance**
jeudi de 14 h à 17 h

**Santé, social, secteurs public et
subventionné**
mardi de 10 h 30 à 13 h 30
mercredi de 15 h à 18 h

**Travailleuses-euses sans statut légal
(sans-papiers)**
lundi de 14 h à 17 h
jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

Service des impôts
Déclaration: sur rendez-vous +41 (0) 22 818 03 00
Impôts à la source: lundi, mercredi et jeudi
de 14 h à 17 h sans rendez-vous

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 14 h à 17 h
tél.: +41 (0) 22 818 03 33
tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Le SITinfo fait peau neuve

Format, graphisme, contenus renouvelés, le *SITinfo* fait peau neuve.

Tout n'a pas changé, bien sûr, à commencer par le titre. Il marque la continuité, la filiation d'un journal qui a toujours été et restera toujours un objet singulier, auquel nombre de militantes et militants sont attaché-e-s. Ni organe de presse, ni plaquette publicitaire coûteuse et léchée mais désespérément vide de contenus, le *SITinfo* est un véhicule d'idées, construit avec les (petits) moyens du bord. Trait d'union entre les membres du syndicat, il a pour fonction de rendre compte de l'activité du SIT, d'informer les travailleur-euse-s des enjeux syndicaux du moment, d'expliquer et de diffuser plus largement nos idées et nos positions.

Ce n'est pas un hasard si le lifting de votre – de notre – journal intervient aujourd'hui. Cette opération s'inscrit dans un contexte de durcissement inouï des rapports de travail, d'un partenariat social vidé de son sens par un patronat toujours moins enclin à partager les gains de productivité. De plus, après l'acceptation, le 9 février dernier, de l'initiative xénophobe et antisociale de l'UDC sur l'immigration de masse, après l'échec de l'initiative syndicale sur le salaire minimum, la nécessité d'informer et de convaincre de la justesse de nos positions se pose avec une acuité renouvelée. Le *SITinfo* n'est évidemment pas le seul outil de communication de notre syndicat, mais il en est une pièce importante. Nous nous devons donc de le rendre plus lisible, plus accessible.

A l'image de ce qu'est le SIT, syndicat combatif, propositionnel et le seul véritablement interprofessionnel, le nouveau *SITinfo* laissera une place plus grande aux sujets qui dépassent les enjeux sectoriels pour concerner l'ensemble des travailleur-euse-s. La Une est donc consacrée ce mois-ci à un projet

de loi sur l'emploi et le chômage, projet issu d'un travail unitaire important au sein de la CGAS et de l'Alternative, et auquel le SIT a largement participé. Un projet audacieux, qui change fondamentalement le paradigme libéral qui guide depuis des années les politiques publiques en matière de chômage, qui restitue enfin des droits et une dignité aux travailleurs-euses exclu-e-s du marché de l'emploi.

L'actualité des luttes sectorielles ne sera pas délaissée pour autant, et chaque mois un dossier présentera les enjeux d'un secteur donné. Il est consacré ce mois-ci à l'Aéroport, théâtre d'attaques patronales répétées contre les conditions de travail avec, dernière en date, la dénonciation de la part de l'entreprise de handling Dnata de la convention collective de travail à laquelle elle est soumise. « Durcissement inouï des rapports de travail », disions-nous plus haut.

On y trouvera enfin régulièrement un entretien avec un-e militant-e ou un-e secrétaire syndical-e, pour rappeler que le syndicat n'est pas une institution désincarnée, mais un collectif composé de femmes et d'hommes qui s'engagent pour une cause commune. Et

La nécessité d'informer et de convaincre

pour ce premier numéro, cet espace revient tout naturellement à la présidence du SIT, qui nous y raconte sa militance syndicale.

De la même manière, la dernière page fera large place à la photographie, afin de mettre des visages sur tou-te-s ces salarié-e-s qui, militant-e-s ou non du syndicat, participent, se mobilisent, et font vivre l'action syndicale.

Avant de conclure et de vous inviter à la lecture, il est nécessaire de rendre hommage à tou-te-s celles et ceux qui ont permis au *SITinfo* de faire peau neuve, par leurs compétences professionnelles et militantes. Qu'ils-elles en soient chaleureusement remercié-e-s.

Cher-ère-s membres du SIT, cher-ère-s militant-e-s, bienvenue dans votre nouveau journal! Bonne lecture à toutes et tous! ♦

Davide De Filippo

CHÔMAGE

Une personne sur dix au chômage

Le taux de chômage genevois publié par les offices statistiques ne rend pas compte de la réalité. Le taux réel est deux fois plus élevé que le taux officiel.

Analyse • Le taux de chômage officiel ne tient compte que d'une partie des personnes à la recherche d'un emploi. Il exclut notamment les personnes qui n'ont pas ou plus droit aux indemnités, celles qui travaillent à temps partiel ou qui sont en arrêt maladie ou accident. De plus, il ne compte pas toutes les personnes vivant au-delà des frontières cantonales mais qui ont perdu leur emploi à Genève.

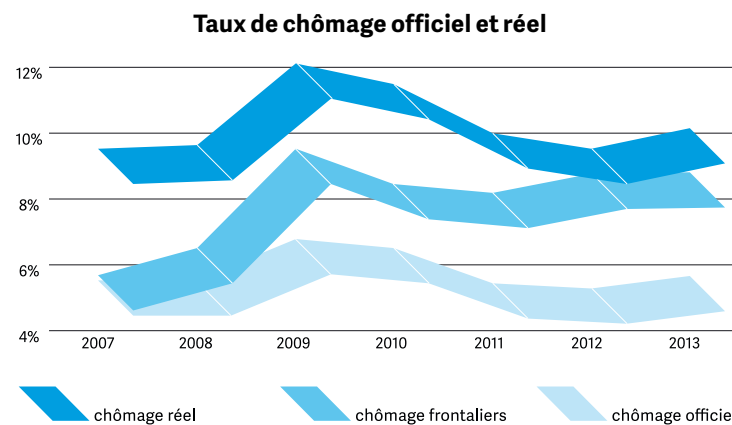
LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

Le débat sur les modes de calcul des taux de chômage est certainement à peu près aussi vieux que la publication de ses chiffres. En Suisse, deux taux de chômage sont calculés. Celui habituellement publié dans les médias suisses est établi par le secrétariat d'État à l'économie (Seco) et s'élevait à 3.2% pour la Suisse en 2013. L'autre taux, utilisé au niveau international, est calculé selon la méthode du Bureau international du travail (BIT) par l'Office fédéral de la statistique pour les besoins de comparaison avec d'autres pays. Il s'établissait à 4.4% en 2013, et était donc plus élevé d'un tiers par rapport au taux publié officiellement

en Suisse. Comment s'explique la différence? Le taux du Seco ne prend en compte que les personnes inscrites à un office régional de placement (ORP), percevant des indemnités de chômage

figurent pas non plus les nombreuses personnes ayant perdu leur emploi à Genève mais habitant hors des frontières cantonales.

Le taux de chômage du BIT inclut



et immédiatement disponibles pour reprendre un emploi. Il exclut donc toute personne qui n'est pas inscrite dans un ORP, dont celles qui ont épuisé leur droit au chômage, tout comme celles en arrêt maladie, accident, en gain intermédiaire ou en stage. N'y

au contraire toutes les personnes sans travail, annoncées ou non aux autorités en tant que chômeuses, recherchant un emploi et disponibles à court terme. Depuis 2002, le canton de Genève ne calcule plus ce deuxième taux au niveau cantonal. De surcroît,

ce taux ne recense pas non plus les effets de chômage transfrontalier.

En additionnant tous-tes les demandeur-euse-s d'emploi genevois-es (soit toutes les personnes inscrites à un ORP, qu'elles entrent dans la définition de chômeur-euse ou non) au nombre de chômeur-se-s vivant dans l'Ain ou la Haute-Savoie et ayant perdu leur dernier emploi en Suisse, dont l'écrasante majorité à Genève, le taux de chômage double presque! Le total obtenu a bien sûr été divisé par le nombre de personnes actives selon le recensement de la population effectué en 2010. Avec cette méthode, le taux de chômage atteint 10% pour fin 2013, au lieu des 5.6% des chiffres officiels (voir infographie).

STATISTIQUES FAUSSÉES

Toutefois, le chiffre réel se situe encore au-delà de ces 10%, puisque les personnes n'ayant plus droit aux indemnités de chômage et qui sont encore à la recherche d'un travail ne sont plus recensées statistiquement, qu'elles habitent Genève ou la France voisine. Sur Genève, ce chiffrage est impossible depuis que le canton a aboli, en février 2012, le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RM-CAS), revenu dévolu à bon nombre de personnes en fin de droit. Une sortie des chiffres encore amplifiée par la révision de la LACI en avril 2011.

Une personne sur dix au chômage dans la région genevoise, voilà un chiffre qui éclaire d'un jour nouveau la dégradation du tissu socio-économique, la pression sur les salaires, l'accroissement des inégalités, et la montée des populismes. C'est conscient de cette réalité que le SIT s'engage, avec la CGAS et l'Alternative, dans la bataille pour l'emploi. ♦

Thomas Frings

> suite de la page 1

Un projet pour changer de cap

assortie de salaires qui permettent de vivre dignement permet de diminuer l'aide sociale et relance l'économie.

OUVERTURE AUX FRONTALIERS-ÈRES

Un autre aspect du projet de loi fait beaucoup réagir. C'est celui qui propose d'ouvrir toutes les mesures de la loi aux frontalier-ère-s ayant perdu leur emploi à Genève. Le SIT soutient cette proposition: Genève, avec les 50'000 Genevois-es qui habitent en France voisine, n'exporte pas seulement sa crise du logement. Il faut prendre

collectivement conscience que Genève exporte environ un tiers de son chômage. Les frontalier-ère-s cotisent à l'assurance-chômage à Genève à hauteur de 57 millions de francs par an. Selon des estimations, ils-elles payent des impôts à Genève à hauteur de 467 millions de francs annuels. Le nombre de chômeur-euse-s transfrontalier-ère-s de l'Ain et de la Haute-Savoie ayant perdu leur emploi en Suisse, et très majoritairement à Genève, ne cesse de croître: il s'élève à 7697 au quatrième trimestre 2013, selon les derniers chiffres publiés par l'Observatoire statistique transfrontalier. La préférence cantonale et nationale ne résout ni les problèmes de dumping salarial, ni ceux de l'emploi, et se focalise sur des boucs émissaires faciles. En toute logique syndicale, lorsque l'on parle de chômage et de droits des chômeur-euse-s à Genève, il faut inclure les frontalier-ère-s qui y ont perdu leur emploi.

On le voit, ce projet de loi permet de changer radicalement de cap la politique genevoise en matière d'emploi et de chômage. Il ouvre un débat nécessaire pour améliorer la justice sociale, et le SIT s'y est engagé pleinement. ♦

Manuela Cattani

DROIT À LA FORMATION

En outre, le projet de loi:

- élargit le champ de la formation et des validations d'acquis par l'expérience
- favorise les formations longues, certifiantes et qualifiantes
- porte le salaire pendant l'apprentissage au niveau de celui de la profession et de la branche pour les chômeur-euse-s de plus de 30 ans engagé-e-s dans un apprentissage dual.

CAISSE PUBLIQUE

Stop au diktat des assurances privées

Pour en finir avec les pressions des assurances privées sur les professionnel-le-s de la santé et sur les patient-e-s, le SIT dit OUI à la caisse publique.

Santé • Un sourire, une banale conversation pour s'enquérir des proches de la personne malade, une attention particulière à une personne souffrante, cela prend du temps. Un temps précieux et variable, qui compte dans le processus de guérison tout comme un acte médical, mais qui n'est pas reconnue par les assureurs privés. La course aux profits porte atteinte au personnel soignant, aux patient-e-s et au porte-monnaie des assuré-e-s. Il faut en finir en votant OUI à la caisse publique le 28 septembre prochain.

PRESSION SUR LE PERSONNEL

Avec le système actuel de caisse maladie, les établissements publics médicaux subissent la pression financière exercée par les assureurs privés. Face au nombre grandissant des refus de paiement par les caisses, les professionnel-le-s de la santé

sont de plus en plus dans l'obligation de justifier la pertinence de leurs gestes médicaux lorsque une prestation a duré plus longtemps que le prévoit le catalogue des actes médicaux. L'ampleur des refus de paiement est telle que les services des contentieux publics qui règlent les différends avec les caisses maladie ont vu leurs effectifs exploser. Le personnel soignant, lui, travaille dans le stress.

Ariane (prénom d'emprunt), assistante en soins communautaires dans l'aide à domicile, doit faire un pansement en 15 minutes maximum, une injection sous cutanée en 10 minutes, et relever les paramètres vitaux en 5 minutes. Pour tenir le rythme et ne pas prendre le risque d'un refus de paiement, elle a le choix entre limiter le relationnel ou faire des heures supplémentaires. Lors de sa dernière tournée du soir, entre 17h et 21h, elle a rendu visite à 12 personnes à leur domicile. Le

témoignage d'Ariane et son visage témoignent de la pression qu'elle doit s'imposer.

LA SANTÉ AU JUSTE PRIX

Faire le choix d'une caisse publique, c'est dire stop à un système aberrant. Des représentant-e-s des assuré-e-s, du personnel soignant et des pouvoirs publics seront intégré-e-s dans les instances qui définissent les règles de remboursement de prestations et les primes en fonction des coûts réels. Et non plus dans la logique opaque et marchande d'aujourd'hui. Les primes seront enfin fixées en fonction des dépenses de santé

Le scandale des primes payées en trop par les assuré-e-s résonne encore dans les mémoires. Entre 1996 et 2012, la population genevoise a déboursé plus de 262 millions de primes en trop (700.- par assuré-e) qui sont allés enrichir les réserves des caisses privées. La caisse publique mettra fin aux dépenses inutiles telles que frais de publicité, engagements de courtiers pour la chasse aux « bons risques », frais administratifs des changements de caisse et pour le contentieux.

REPRENDRE LE CONTRÔLE

Les assureurs privés ont le culot de traiter les initiants d'irresponsables, alors même qu'ils jouent depuis des années avec l'argent des contribuables et leur santé. En votant OUI à la caisse publique le 28 septembre, la population genevoise répondra qu'il est « responsable » de préférer une structure nationale transparente, démocratique et équitable. ♦

Mirella Falco



TVA

Une initiative au seul profit des patrons

Le SIT appelle à voter NON le 28 septembre prochain à l'initiative patronale prévoyant une baisse de la TVA dans la restauration. Explications.

Financement de l'AVS • L'acceptation de l'initiative « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration » constituerait une baisse fiscale pour les patrons du secteur, à leur seul profit. Le prix des consommations ne changerait pratiquement pas, alors qu'à l'inverse, le prix des denrées alimentaires pourrait lui augmenter. A défaut, cela signifierait une perte de plusieurs centaines de millions par pour l'AVS/AI, mettant ainsi à mal une assurance sociale dont profite l'ensemble des travailleur-euse-s.

Prétextant une « discrimination » avec les commerces qui vendent des plats à l'emporter, l'association patronale Gastro-suisse veut diminuer la TVA à laquelle sont soumis-e-s les restaurateurs-trices. Ils-elles attribuent à cette TVA prétendument trop élevée toutes les difficultés économiques auxquelles ils-elles sont confronté-e-s.

Or, les difficultés du secteur ne sont pas liées à la TVA, mais au nombre trop important de cafés-restaurants par rapport

à la demande, à l'inexpérience de gestion de certains patrons, et à la multiplication de faillites frauduleuses. Le tout au détriment de travailleur-euse-s du secteur. Baisser la TVA n'y changera rien.

Au final, les patrons auront beaucoup à gagner avec cette initiative, les consommatrices rien du tout, et l'AVS/AI, donc l'ensemble des travailleur-euses, aura quant à elle beaucoup à perdre. ♦

Davide De Filippo

TRAVERSÉE DE LA RADE

Trop chère et inutile

Pour le SIT, ce sera NON le 28 septembre prochain à l'initiative de l'UDC sur la traversée de la rade, trop chère, inutile et anti-écologique.

Mobilité • L'initiative sur la traversée de la rade a été lancée par l'UDC à des fins purement électorales et anti-sociales. Devisée à plus de 1,2 milliard de francs, alors que le canton menace de couper dans les budgets sociaux, cette traversée ne résoudra même pas les problèmes de circulation, puisqu'il est prévu qu'elle joigne l'avenue de France au Port Noir, en plein centre ville. De plus, elle posera de gros problèmes écologiques, en portant atteinte à la nappe phréatique dans laquelle l'eau est pompée pour notre consommation. Ce projet gaspille l'argent des contribuables, nuit à notre environnement, et ne fait qu'aggraver les problèmes de mobilité des salarié-e-s. ♦

Davide De Filippo



DR

ECOPOP

Une initiative dangereuse, trompeuse et xénophobe

L'initiative Ecopop prétend résoudre la crise environnementale par la réduction démographique. Une intox anti étrangers-ères.

Migrations • « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles », assène l'association « Ecologie et population » (Ecopop). Mais derrière cette apparente neutralité et sous couvert de défense de l'environnement se cache une initiative dangereuse, trompeuse, xénophobe et raciste.

CONTRE LES PAUVRES ET LES ÉTRANGER-ÈRES

Concrètement, Ecopop veut réduire le solde migratoire annuel en Suisse (taux de différence entre l'immigration et l'émigration) à 0,2% de la population permanente sur une moyenne de trois ans. D'autre part, elle veut « détourner » 10% du budget de l'aide au développement « pour

promouvoir la planification familiale dans les pays les plus pauvres ». Ecopop prétend donc résoudre la crise environnementale mondiale par la fable malthusienne de la réduction démographique.

En s'attaquant discrètement mais frontalement à l'immigration, l'initiative attribue fallacieusement la responsabilité de la crise écologique aux peuples du sud et aux migrant-e-s. En voulant imposer le contrôle des naissances dans les pays du sud, elle véhicule une vision du monde coloniale et arrogante d'un autre temps, des valeurs impérialistes que nous avons toujours combattues. Les initiant-e-s usent et abusent de tous les clichés et de tous les arguments démagogiques. Comme tous-tes les nationalistes, ils-

elles invoquent la fermeture des frontières et le repli identitaire sans nullement remettre en question le mode de production et de consommation capitaliste.

CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES

Avec ses arguments soi-disant écologiques, Ecopop séduit cependant de nombreux-ses « scientifiques » et politicien-ne-s de tout bord. L'initiative est soutenue aussi bien par les xénophobes habituel-le-s que par des personnes qui croient défendre l'écologie ainsi que par celles qui s'opposent à la croissance. Par l'addition de toutes ces catégories d'individus, Ecopop peut hélas obtenir un score très élevé dans les urnes. Les consé-

quences d'une acceptation de cette initiative viendraient allonger la liste des mesures à mettre en œuvre suite à l'acceptation de l'initiative de l'UDC « contre l'immigration de masse » : multiplication des statuts précaires et de contrats de travail de courte durée pour les travailleur-euse-s migrant-e-s, mise en concurrence des travailleur-euse-s des diverses catégories et pression sur les salaires, restriction drastique en ce qui concerne le regroupement familial, résurgence dans les faits du statut de saisonnier-ère, mise à mort définitive de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de la totalité des accords bilatéraux avec l'Union européenne. Tout cela, alors même que les décideur-euse-s politiques et économiques s'arrachent déjà les cheveux pour tenter de trouver une issue à la grave crise issue du 9 février dernier.

Il appartient aux syndicats d'y opposer la seule réponse possible : la libre circulation des personnes, encore et toujours ! Première condition : rejeter massivement Ecopop le 30 novembre prochain. ♦

Daniel Dind

MALTHUS : LES PAUVRES SE REPRODUISENT TROP

Selon Malthus, dans son *Essai sur le principe de la population* (1798), la croissance démographique étant plus rapide que la croissance de la production alimentaire, il faut limiter la natalité, en particulier chez les pauvres n'ayant pas les moyens de se nourrir. Ce pasteur du XVIII^e siècle défendait l'idée qu'il faut cesser d'aider les pauvres, car la sélection naturelle devait réguler l'équilibre entre les classes sociales !

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

Les Allemand-e-s l'ont fait ...

Le parlement allemand a voté au début juillet l'introduction d'un salaire minimum légal applicable dans toutes les branches. Enfin, presque ...

Progrès social • Championne du monde de football, l'Allemagne ne l'est pas en matière de salaire minimum légal, puisque celui qui vient d'être fixé à 8,50 euros correspond à la moyenne européenne et

se place au-dessous du SMIC français (8,53 euros).

Il n'en s'agit pas moins d'une petite révolution, dans un pays qui ne jure que par les relations entre partenaires sociaux et où chaque intrusion de l'État dans le domaine du travail et de l'économie est l'occasion de hurlements de la droite patronale.

Il faut dire qu'on revient de loin. Avec l'amplification de la libre circulation des personnes – sans « mesures d'accompagnement » – et les mesures d'austérité du chancelier « socialiste » Schröder, les salaires allemands ont dégringolé depuis une dizaine d'années. C'est le cas notamment dans les secteurs sans convention collective : agriculture, hôtellerie-restauration, coiffure, services postaux, sécurité. A cela s'ajoute l'explosion du travail intérimaire et des mini-jobs à 400 euros par mois. C'est donc plus de 3,7 millions de personnes qui bénéficieront du salaire minimum.

La loi votée prévoit pourtant des exceptions : introduction par étapes (en deux ans pour les secteurs

avec une CCT en dessous de la norme), pas de norme pour les moins de 18 ans et les chômeur-euse-s de longue durée durant les six premiers mois d'un nouveau contrat de travail. Les syndicats en sont mécontents et ont qualifié la législation de gruyère – ce qui montre en passant qu'ils ignorent, les malheureux, que le vrai gruyère n'a pas de trous ...

Mais la nouvelle législation comprend également d'autres avantages. D'une part, le salaire minimum légal sera réévalué tous les deux ans par une commission tripartite État-patrons-syndicats. D'autre part, une convention collective pourra être rendue obligatoire dans un secteur sur simple avis d'une commission, et non après l'accord de tous les partenaires sociaux du secteur.

Tout cela ressemble furieusement à une intelligente initiative suisse, dont le sort a été catastrophique... ♦

Georges Tissot

CRIMINALISATION DES MIGRANT-E-S

Des enfants en cellule ? Pas question !

Le conseiller d'État Pierre Maudet veut faire de Genève un « hub » d'expulsion de migrant-e-s pouvant impliquer l'emprisonnement d'enfants. Stopexclusion dit non.



Scandale • Le 26 août dernier, le Conseil d'État genevois célébrait, dans la fameuse salle de l'Alabama de l'Hôtel-de-Ville, les 150 ans de la ratification de la première Convention de Genève – un texte fondateur du droit humanitaire. Le même jour, un peu plus tôt, ces mêmes autorités participaient à la pose de la première pierre du futur centre de détention administrative de la Brenaz II, qui sera doté de 168 places, dont des cellules dites familiales. Dès 2018, le nombre de places de détention administrative, qui ne servent pas à punir des délits mais à priver de liberté des étranger-ère-s sans titre de séjour jusqu'à 18 mois, sera triplé dans le canton. L'établissement prévoit en outre des cellules où pourront être enfermées des familles entières, avec leurs enfants.

DÉCISION ANTIDÉMOCRATIQUE

En ce moment est en train de se dessiner une restructuration importante de la procédure de demande d'asile. Menée par le département fédéral de justice et police, celle-ci prévoit que des cantons puissent à l'avenir se spécialiser dans certaines étapes de la procédure d'asile. Genève, par la voix de M. Maudet, a pris l'orientation de devenir un « hub » d'expulsion, c'est-à-dire un lieu central où seront enfermés-e-s les demandeur-euse-s d'asile débouté-e-s ou les sans-papiers et à partir duquel ils-elles seront expulsé-e-s. Sans à aucun moment n'avoir prévu de demander aux Genevois-e- leur avis. Les autorités prévoient donc de porter à 168 le nombre de places de détention administrative, alors que début 2013, il n'y en avait encore qu'une vingtaine. Le risque est le suivant: comme il y aura plus de cellules à remplir, les autorités seront tentées d'arrêter plus de migrant-e-s en situation irrégulière. Genève va donc se spécialiser, à l'avenir, dans l'emprisonnement massif d'êtres humains qui n'auront commis absolument aucun crime ou délit.

MOBILISONS-NOUS

La Coordination contre l'exclusion et la xénophobie, Stopexclusion, a organisé, ce même 26 août, un rassemblement devant la statue d'Henri Dunant à la Place Neuve afin d'affirmer haut et fort son opposition à ce projet. Plus de 200 personnes sont venues dire leur désaccord face à une image et à un rôle qu'ils ne veulent pas voir infliger à leur Genève. Stopexclusion a aussi lancé, au début de l'été, une pétition en ligne afin que tout un chacun et toute une chacune puisse faire savoir son désaccord au gouvernement genevois, à l'adresse www.mageneve.ch (voir page 15). Cette pétition a aussi pour but de sensibiliser la population genevoise à une problématique qui ne se retrouve que rarement dans les médias, tant le Conseil d'État agit discrètement sur cette affaire. ♦

Aldo Brina,
président de StopExclusion

MA GENÈVE

Ma Genève ne deviendra pas une prison géante pour sans-papiers ou requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Ma Genève ne mettra pas d'enfants en prison. Ma Genève ne fera pas la chasse aux sans-papiers. Parce que Ma Genève, c'est la capitale des droits humains, celle qui crée et qui fait évoluer le droit international et les droits de l'homme et de la femme. Ma Genève, c'est la capitale culturelle du pays dépositaire de la Convention relative au statut des réfugié-e-s, convention piétinée chaque jour un peu plus par nos dirigeant-e-s. Ma Genève, nous la voulons exemplaire en matière d'éthique et d'humanité. Ma Genève n'est pas la capitale de l'expulsion, mais celle des droits humains. Qu'on se le dise et qu'on le fasse savoir!

Contrôle des entreprises

Le Tribunal administratif fédéral a statué le 18 mai sur le recours des patrons contre l'initiative syndicale pour le renforcement du contrôle des entreprises. L'initiative est validée dans son ensemble, y compris le droit des syndicats d'entrer dans les entreprises, si elle devait être acceptée. Elle n'est invalidée que sur un point: l'inspection syndicale ne peut pas être composée de syndicalistes désigné-e-s uniquement par la CGAS. Le parlement doit donc reprendre rapidement les débats et soumettre l'initiative en votation populaire. ♦ MC

Travail forcé aux champs ?

Les patrons de l'agriculture ne manquent pas d'air. Le 8 août dernier, la presse rapportait la proposition de l'Union suisse des paysans de recourir à des requérant-e-s d'asile pour travailler aux champs en cas de restrictions sur les contingents d'étrangers-ères. Une main d'œuvre pas cher, corvéable à merci, sans aucune garantie d'obtenir un permis de travail durable? On comprend mieux les tergiversations de l'Union suisse des paysans durant la campagne contre l'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse. ♦ DDF

Droit de manifester

Le Tribunal de police vient d'acquitter trois organisateurs-trices de la manifestation pour le logement de septembre 2013. Leur tort? Un arrêt non prévu de la manifestation pendant 5 à 10 minutes! L'amende qui leur avait été infligée n'était pas élevée, mais elle témoignait des atteintes aux libertés démocratiques auxquelles sont de plus en plus soumis les mouvements sociaux depuis la prise de pouvoir du tandem Maudet-Jornot.

Cet acquittement vient s'ajouter à d'autres jugements positifs relatifs au droit de manifester. Les autorités feraient bien d'en prendre la mesure et de réviser leurs pratiques. ♦ DDF



DR

DOSSIER AÉROPORT

Gros bénéfices, conditions de travail précaires

Augmentation permanente du trafic et du nombre de passager-ère-s, conditions de travail en constante dégradation, voilà le type de croissance que promeut l'Aéroport de Genève, soutenu par les pouvoirs publics.

Dérégulation • Quand le trafic passager-ère-s de l'aéroport de Genève augmente de 78 % en dix ans, pensez-vous que les effectifs du personnel en font autant ? Ou qu'à défaut, vue la surcharge de travail, leurs conditions sont améliorées ? A ces deux questions, vous connaissez les réponses : non et non. Deux exemples : chez Dnata, le salaire le plus bas pour les nettoyeur-euse-s des avions est de 3862 francs pour 41,5 heures hebdomadaires, tandis que les auxiliaires, qui n'ont pas de contrat avec un minimum d'heures, touchent un salaire de 1200 à 1500 francs en moyenne. Et ce paradoxe, entre croissance économique et précarisation, devient emblématique des relations de travail sur le site de l'aéroport.

L'Aéroport international de Genève (AIG) est un établissement autonome de droit public sur le

site duquel deux cents sociétés emploient 10 000 travailleur-euse-s. Il n'emploie lui-même que 900 travailleur-euse-s, soit moins de 10 % des effectifs. Le bénéfice 2013 de l'AIG, dont le conseil d'administration est présidé par M. Maudet, s'est monté à 72,3 millions de francs. Il rapporte annuellement 45,8 millions de francs à l'Etat de Genève, et 155 millions en cinq ans.

En dépit de cette implication de l'Etat dans les affaires d'AIG, aucune mesure politique n'a été prise pour diminuer la surcharge de travail qui met en péril les conditions de santé et la sécurité des travailleur-euse-s sur le site, aucune mesure n'a été non plus prise pour freiner la flexibilisation des contrats de travail à l'aéroport qui ont tendance à devenir majoritairement des contrats

de travail à temps partiel ou pour personnel auxiliaire.

TABLES RONDES BANCALES


A l'issue d'une série de dénonciations de conventions collectives par différentes entreprises (ISS, Swissport, Dnata, Gate Gourmet), et les grèves qui s'ensuivent, M. Maudet semble finalement s'être inquiété de la situation et des risques de mouvements de personnel consécutifs. Le conseiller d'Etat convoque donc les partenaires sociaux pour deux tables rondes visant « la problématique des relations sociales sur le site de l'aéroport ». Le SIT, le SSP et UNIA sont invités à trois séances entre avril et juin dernier.

A l'issue de la première table ronde, la CGAS,

faîtière regroupant tous les syndicats du canton, consolide une plate-forme syndicale pour l'aéroport avec trois revendications principales: la reconnaissance des droits syndicaux, le contrôle des conditions de travail et la lutte contre la sous-enchère salariale.

JÉRÉMIADES PATRONALES

Le 23 juin, le conseil d'administration de l'Aéroport et les directeurs des entreprises d'assistance au sol reçoivent ces revendications. Les employeurs s'inquiètent d'y perdre en compétitivité, précisant que « la convention collective (CCT) de Swissport est 20 % plus chère pour l'employeur que les usages en vigueur à l'aéroport ». L'entreprise Dnata (lire ci-contre) est citée: « Si elle suivait Swissport, elle déposerait le bilan ». Son vice-président, M. Crozier, en appelle à « un business model inventif et créatif, en adaptant les contrats au schéma d'activités de l'entreprise autour de pics et de creux ». Il conclue: « Que l'entreprise doive payer quels que soient les résultats n'est financièrement pas possible ».

Voilà pour le discours. Mais les faits, eux, en disent plus long. Trois jours plus tard, Dnata dénonce unilatéralement, et pour le 31 décembre 2014, les CCT des employé-e-s fixes et auxiliaires qu'elle avait signées en 2011. Un camouflet pour M. Maudet et ses tables rondes, et le signe que la paix sociale n'est pas prête d'être rétablie à l'aéroport de Genève. 


Natalia Delgado

Dnata rattrapé par la CRCT

La CRCT prolonge la convention collective que venait de dénoncer l'employeur. Un répit pour négocier de nouveaux accords

Bras de fer • Après la dénonciation de Dnata des conventions collectives (lire article ci-contre), ses employé-e-s, accompagné-e-s des syndicats SIT et SSP, ont formellement demandé à la direction de l'entreprise de revenir sur sa décision. Sans réponse positive, le SIT et le SSP ont saisi la Chambre des relations collectives de travail (CRCT). Le verdict nous donne gain de cause: la CRCT a exigé de la Dnata qu'elle prolonge la validité de la CCT actuelle durant les négociations et jusqu'au 31 mars 2015 au plus tard. Nous avons ainsi obtenu plus de temps pour négocier sans vide conventionnel. Supplément porteur d'espoir: la CRCT a aussi demandé à ce que les nouvelles CCT respectent « un

en 2013 3 millions de francs et se préparerait à en perdre 2 millions en 2014, avance M. Crozier. Qui ne voit qu'un remède: modifier les CCT, puisque la masse salariale du personnel représente 75 % des coûts de l'entreprise. C'est donc à discussions déjà entamées que Dnata a dénoncé les CCT.

Les prochaines séances de négociation auront lieu en septembre. Nous avons déjà présenté à la direction un cahier de revendications composé de trente demandes. Les travailleur-euse-s veulent principalement qu'un personnel suffisant soit prévu en fonction du type d'avion, du poids de sa cargaison et du nombre de passager-ère-s afin de diminuer le surcroît quotidien de travail. L'employeur, lui, souhaite renégocier six points des CCT, dans un seul but flexibiliser le travail.  **ND**

La CRCT demande un « haut niveau de protection pour les travailleur-euse-s »

haut de niveau de protection » pour les travailleurs et les travailleuses de Dnata.


Depuis janvier 2014, le SIT avait tenu plusieurs assemblées avec les travailleur-euse-s, qui se plaignaient de la surcharge de travail et de la diminution des heures de travail et par conséquent du salaire. S'en suivirent plusieurs séances de négociations avec M. Crozier (vice-président de Dnata), qui argue de la mauvaise situation financière de Dnata Genève. L'entreprise aurait perdu

Dnata est une entreprise de services d'assistance au sol, où le SIT est majoritaire. Cette société appartient à un fonds d'investissement des Emirats Arabes Unis et compte environ 500 employé-e-s sur Genève, soit 300 travailleur-euse-s fixes et 200 auxiliaires pour l'enregistrement et l'assistance des passager-ère-s, le ticketing, les services de piste, l'acheminement des bagages et du fret, le contrôle et la gestion de la station, le fret ou division de manutention cargo de nombreuses compagnies aériennes. Dnata est une entreprise concurrente de Swissport (société d'assistance au sol issue du démantèlement de Swissair), et ses CCT, en vigueur depuis 2011, sont moins favorables que celles de cette entreprise. Depuis une grève en 2010, les travailleurs-euses Dnata sont couverts par deux CCT, une pour les employé-e-s fixes et une pour les employé-e-s auxiliaires.

Nouvelle CCT d'entreprise entre le SIT et GVAssistance

Victoire syndicale • Depuis 2012, un accord d'entreprise signé entre le SIT et GVAssistance prévoyait que GVAssistance se soumette à la CCT Swissport. Mais ce printemps, les employés ont obtenu leur propre CCT, qui les libère des négociations Swissport.

Une CCT pour le personnel fixe et une CCT pour le personnel auxiliaire a été signée entre GVAssistance

et le SIT. Les CCT entrent en vigueur en novembre 2014. Nous avons obtenu une CCT qui dispose d'un plus haut niveau des conditions de travail dans le site de l'aéroport aujourd'hui. Les minima salariaux sont relevés à francs 4 000, et une augmentation de francs 45 est acquise pour les deux catégories salariales suivantes.  **ND**

GVAssistance est une entreprise d'assistance pour les personnes à mobilité réduite tout au long de leur parcours dans l'aéroport. L'actionnariat de l'entreprise se répartit entre Swissport et Dnata (lire portrait), qui emploie quarante travailleur-euse-s fixes et vingt-cinq travailleur-euse-s auxiliaires. Vingt-cinq salarié-e-s Adecco s'ajoutent à ces effectifs en haute saison.

L'AÉROPORT EN CHIFFRES

10 000

employé-e-s travaillent sur le site de l'Aéroport dans 200 entreprises différentes

72 300 000

de bénéfice net d'exploitation pour l'Aéroport de Genève en 2013

45 800 000

de francs rapportés par l'AIG à l'Etat de Genève en 2013

3862

francs par mois, c'est le salaire d'un-e nettoyeur-euse d'avions chez Dnata

+78%

de passager-ère-s en dix ans

FONCTION PUBLIQUE

Négociier oui, mais à certaines conditions

Le Cartel intersyndical accepte de poursuivre les discussions avec le Conseil d'Etat sur le projet SCORE. Mais il pose des conditions.



Salaires • La tentation de refuser l'entrée en matière sur le projet SCORE était forte, tant ce dernier est insatisfaisant sur de très nombreux points (voir nos éditions précédentes). L'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné a toutefois accepté l'invitation du Conseil d'Etat à rechercher une solution négociée dans l'épineux dossier de la révision de la politique salariale des services publics. Mais il pose certaines conditions: transparence, calendrier et liberté d'action.

UN PRÉALABLE INDISPENSABLE

Dans un courrier adressé aux organisations syndicales le 30 juillet, le Conseil d'Etat appelle à trouver un « résultat global et négocié » au dossier SCORE. Il se déclare prêt « à ouvrir encore davantage le système » afin de pouvoir « décortiquer et objectiver de façon ouverte et transparente les mécanismes présidant à

l'évaluation » des fonctions, à revenir sur les « critères retenus par rapport aux cahiers des charges », et à négocier les paramètres de l'échelle salariale. En un mot, le Conseil d'Etat se dit prêt à tout mettre sur la table.

Pour le Cartel intersyndical comme pour le SIT, ces éléments sont déterminants. Ils répondent enfin positivement à une revendication formulée dès le lancement du projet par le Conseil d'Etat précédent. Reste que ces belles promesses doivent maintenant se traduire en actes.

QUESTION DE MÉTHODE

Le Conseil d'Etat propose de procéder par étapes: trouver un accord sur la collocation des fonctions dans un premier temps, puis sur la grille des salaires dans un deuxième temps. Pour le Cartel, cette méthode revient à avancer les yeux bandés dans une équation à plusieurs inconnues. Il est en effet impossible à ce jour d'identifier les éléments qui expliquent que telle ou telle fonction gagne ou perde

du salaire avec le projet SCORE. Est-ce dû à l'évaluation de la fonction sur la base de nouveaux critères? Est-ce dû au seul effet de la modification de l'échelle salariale? Est-ce dû simultanément aux deux facteurs? Afin d'y voir plus clair, le Cartel demande qu'une projection de la collocation des fonctions soit faite sans attendre sur la grille salariale actuelle, soit sur 30 classes et non sur 20 comme le prévoit le projet SCORE.

OBJECTIF SYNDICAL

Cette entrée en matière de la part du Cartel se veut prudente. Et pour cause: les séances d'information du mois de mai dernier suscitent de profondes interrogations quant à la méthode SCORE. A cela s'ajoute l'annonce du Conseil d'Etat en juin de la suppression de l'enveloppe de 65 millions initialement prévue pour la mise en oeuvre du projet. Cela ne laisse présager rien de bon. Mais prenons le Conseil d'Etat au mot, qui indique dans son courrier du 30 juillet que « l'objectif poursuivi dans ce dossier est bel et bien celui de trouver une nouvelle base d'évaluation des fonctions au sein de l'Etat, cohérente et équitable, et non pas de faire des économies sur la masse salariale globale ».

Le Cartel et le SIT y veilleront, en se gardant toute liberté de mobiliser le personnel tant que ce projet ne sera pas acceptable. **♦**

Davide De Filippo

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU CARTEL A ÉGALEMENT

- revendiqué l'application des mécanismes salariaux ;
- décidé de suspendre sa participation au groupe de pilotage « cellule retour au travail » dans l'attente d'explication sur la situation du Service de santé de personnel de l'Etat ;
- décidé d'une mobilisation du personnel contre le projet de loi de l'UDC portant le temps de travail hebdomadaire de 40h à 42h.

PETITE ENFANCE

La crèche La Cigogne veut changer de CCT

L'employeur veut passer à la CCT intercommunale. Le SIT revendique les droits acquis.

Négociations • Le personnel de la Cigogne vient d'accepter le principe du passage d'une CCT d'entreprise, conclue en 2007 avec le SIT, à la CCT intercommunale pour le personnel des institutions de la petite enfance, dont vingt institutions de sept communes sont déjà signataires. L'enjeu: favoriser la mobilité du personnel et harmoniser les conditions de travail sur le canton. A condition de s'assurer le maintien des droits acquis avec la précédente convention. La CCT en vigueur a en effet été dénoncée par l'employeur pour fin décembre, la négociation démarre en septembre.

Le SIT a réuni le personnel pour effectuer une comparaison entre les deux conventions et évaluer les conséquences sur les conditions de travail. Les deux textes sont assez similaires, mais le personnel administratif et technique, notamment, est aujourd'hui plus avantageux. La CCT actuelle prévoit une durée semblable des vacances pour le personnel éducatif, administratif et technique. Elle est aussi plus avantageuse pour le salaire des aides. La formation en cours d'emploi peut être rémunérée en cas d'engagement à rester deux ans au sein de l'institution, ce qui n'est pratiquement plus le cas du personnel couvert par la CCT intercommunale.

Cette dernière prévoit aussi l'affiliation à une caisse de prévoyance unique. Or, le personnel de La Cigogne est actuellement affilié à la CPEG, et le coût de sortie potentiellement exorbitant pour l'institution sera déterminant pour décider si un changement de caisse est souhaitable. **♦**

Valérie Buchs

SÉCURITÉ PRIVÉE

Une nouvelle CCT pour rien ?

Une nouvelle CCT de la sécurité privée a été signée le 1^{er} juillet dernier entre UNIA et l'Association patronale du secteur. Résultat mitigé.

Changement conventionnel • Disons-le d'emblée, la nouvelle CCT conclue entre UNIA et l'Association des entreprises suisses de sécurité n'est guère enthousiasmante. Une seule amélioration importante est introduite, limitant le travail auxiliaire. Pour le reste, de petites améliorations côtoient de nombreuses dégradations des conditions de travail. Les problèmes de fonds du secteur demeurent quant à eux intacts.

AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES

Les agent-e-s auxiliaires devront effectuer une moyenne maximale de 75 heures par mois. Si cette moyenne est dépassée, l'agent-e auxiliaire doit recevoir un contrat fixe, lequel prévoit un temps minimal de travail mensuel variant entre 76 h et 149 h par mois. Cette nouvelle disposition est importante: elle a l'avantage d'éviter de trop grandes fluctuations salariales pour les agent-e-s.

En revanche le salaire horaire minimum prévu pour cette catégorie d'employé-e-s est inférieur à Genève de plus d'un franc par rapport aux anciennes catégories salariales. De manière générale, la nouvelle CCT ne prévoit pas d'augmentation de salaire. Pire: elle dégrade par certains aspects les conditions de travail. Les employeurs peuvent en effet désormais déroger à la durée contractuelle de travail avec un écart de +/-5%. Les dépassements (heures supplémentaires) sont payés ou compensés en équivalent de congé, mais le supplément de salaire de 25% en cas de paiement est quant à lui supprimé. Ces dépassements imposent davantage encore de flexibilité aux agent-e-s et excluent le passage automatique d'une catégorie salariale à l'autre.

PROBLÈMES NON RÉSOLUS

Pour améliorer les conditions de travail des agent-e-s, il aurait fallu



DR

introduire des protections contre les problèmes qui rongent ce secteur: sous-traitance, faillites frauduleuses et contrôles insuffisants. Car les agent-e-s de sécurité les plus exposés aux mauvaises conditions de travail sont celles et ceux exploités par des agences qui ont moins de dix employé-e-s et qui donc ne sont pas soumises à la CCT. Ces agences servent d'ailleurs souvent de sous-traitantes aux grandes agences de sécurité qui réalisent ainsi des bénéfices sur tous les tableaux. Soumises à la CCT, elles peuvent obtenir des marchés publics. Pour le reste, elles n'hésitent pas à sous-traiter et ce sont les travailleur-euse-s qui en font les frais. Ce petit manège se développe évidemment loin du regard du seul inspecteur qui couvre la Suisse romande.

Tant que le principe de la responsabilité solidaire ne sera pas introduit dans le secteur de la sécurité privée, les abus continueront d'être très nombreux. ♦

Toni Kerelezov

LES AUTRES AMÉLIORATIONS

- La formation obligatoire est imposée désormais aux agent-e-s fixes et auxiliaires et doit être accomplie durant le temps d'essai.
- Un décompte clair du temps de travail doit être établi par l'employeur. En l'absence d'un tel décompte, celui de l'employé-e fait preuve en cas de litige.
- Le temps de déplacement lors de changements de sites est considéré comme du temps de travail.
- Le délai d'attente pour le versement des prestations d'assurance est limité à 60 jours pendant lequel l'employeur assure le salaire.
- Le salaire en cas d'incapacité de travail des auxiliaires est calculé sur la base du salaire gagné durant les 9 mois précédant l'incapacité.
- En général, l'indemnisation des débours est désormais forfaitaire.

La CCT AGOEER en danger

La convention collective de travail de l'éducation spécialisée arrivée à échéance fin 2014. Les employé-e-s veulent son renouvellement avec une meilleure reconnaissance des horaires de nuits et de la forte arhythmie. Les employeurs quant à eux annoncent vouloir conserver une CCT mais aussi diminuer leurs charges. Ils ne dévoileront leurs propositions concrètes que le 16 septembre prochain.

Les trois mois de négociations qui s'ouvriront dès lors risquent fort d'être rudes, et commenceront par une Assemblée du personnel le 7 octobre. ♦ FW

Extension de la CCT Commerce de détail

Dès le 1^{er} octobre, la CCT du Commerce de détail sera étendue à l'ensemble du secteur. Résultant d'un accord trouvé en novembre 2013 par les partenaires sociaux, dont le SIT, cette nouvelle CCT est très minimale, mais elle impose aux employeurs des augmentations de salaires régulières jusqu'en 2018. Le salaire minimum 2015 dans la vente sera de 3860 CHF. Les employeurs sont en outre obligés de contracter une assurance perte de gain maladie pour leurs employé-e-s, et de compenser le travail du dimanche irrégulier à 100% et le travail du dimanche régulier à 50%. ♦ EJR

Projet de loi sur la restauration

Les bonnes conditions de travail c'est bien, à condition que cela ne dérange pas les employeurs! Tel est l'esprit du projet de loi sur la restauration, les débits de boisson, l'hébergement et les divertissements (LRDBHD), actuellement en discussion au Parlement.

Les syndicats ont pourtant bataillé pour que ce projet de loi oblige les employeurs à respecter les conditions de travail minimales de ce secteur sous peine de retrait de l'autorisation d'exploiter. Peine perdue, les conditions de travail ne feront sans doute l'objet d'aucune obligation. Tout au plus «le département pourra demander à l'employeur de respecter les conditions de travail en usages». ♦ EJR

SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Quand le travail rend malade

L'organisation du travail est la principale cause de la souffrance psychique des travailleur-euse-s. C'est ce qui ressort d'un symposium organisé en mai dernier à Genève.

Stress moderne • Si les travailleuses et les travailleurs dépriment au travail, ce n'est pas qu'ils-elles sont de plus en plus fragiles. C'est le travail, tel qu'il est organisé et tel qu'il est évalué, qui provoque la souffrance dont sont victimes beaucoup de salarié-e-s. C'est la thèse développée au début des années 1990 par un spécialiste de la médecine du travail, le psychiatre Christophe Dejourn, et reprise lors d'un symposium organisé en mai dernier par le Groupement Genevois de l'Académie Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale. Car travailler, cela signifie non seulement se confronter à des directives, à des procédures, à du matériel et des outils, mais aussi à une hiérarchie et des collègues avec lesquels il faut interagir pour remplir ses objectifs.

INDISPENSABLE AUTONOMIE

Le-la travailleur-euse doit ainsi se confronter aux autres et à ses outils. Il-elle doit s'adapter à des résistances, apprendre à les contourner ou y faire face. Il-elle doit sans cesse penser et agir autrement que ce qui lui est demandé pour obtenir ce qui est attendu.



DR

Comblant les tensions qui naissent de ce décalage nécessite que le-la travailleur-euse jouisse d'une marge de manœuvre suffisante pour être créatif-ve, qu'il-elle puisse interagir dans un cadre relativement rassurant pour élaborer et transmettre les règles de la profession. Ces règles peuvent difficilement être prescrites, mais doivent être négociées entre celles et ceux qui travaillent.

L'ILLUSION DU CONTRÔLE ABSOLU

Or, depuis les années 1980-1990, l'organisation du travail se fonde sur des prescriptions très rigides, qui demandent aux travailleur-euse-s d'être hyper flexibles, de répondre en temps et en heures aux caprices d'une production à flux tendu. Les temps morts sont devenus synonyme d'improductivité et l'autono-

mie des salarié-e-s synonyme de perte de contrôle des managers. D'où une organisation du travail qui cherche à instaurer un maximum de contrôle sur les travailleur-euse-s, en partant de l'idée que la qualité et la quantité du travail sont objectivement mesurables.

Or, rien n'est plus faux, et ces excès de contrôle minent la dimension subjective du travail : des moments de rêveries, de réflexion créative, de discussion entre collègues. Autant de moments qui, ajoutés aux réflexions menées également en dehors du travail, contribuent pourtant à l'acquisition des compétences nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

COLLÈGUES EN CONCURRENCE

L'idéal de l'évaluation individualisée du travail, qui repose sur le principe d'une analyse quantitative et objective du travail passant par le mesurage des résultats, n'a aucune base scientifique. Il n'y a aucun lien de proportionnalité entre le travail et son résultat. Ces évaluations engendrent donc un sentiment d'injustice. Et lorsque le résultat de l'évaluation individualisée des performances est couplé à un système de gratification (avancement, prime, augmentation de salaire), le climat se dégrade rapidement entre des travailleur-euse-s devenu-e-s concurrent-e-s. La loyauté et la confiance s'étiolent et sont remplacées par la méfiance et la contrainte. Les collègues sont alors considéré-e-s comme des adversaires. Et la souffrance s'installe. ♦

Natalia Delgado
et Emmanuelle Joz-Roland

NEW PUBLIC MANAGEMENT

L'efficacité au prix de la santé du personnel

Le personnel des services publics subit les effets du « New public management ». La réponse syndicale est collective avant tout.

Burn out • C'est effondré que Jean (Prénom d'emprunt) explique qu'il est à bout. Il ne dort plus. Ses dossiers ? Impossible à suivre convenablement. Derrières ces dossiers, il y a des gens, nous dit-il

en pleurs. Le SIT est fréquemment interpellé par des fonctionnaires en situation d'épuisement psychique. Faire toujours plus avec moins devient une équation insoluble. Le *Bilan social* de l'Etat de Genève relève pour 2013 un taux d'absentéisme en hausse. Pour les cas de maladie, il atteint les 4%. Le Département de la solidarité et de l'emploi bat tous les records avec un pic à 6%.

Les principes du *New Public Management* qui érigent comme priorités l'efficacité, l'efficacités et l'obligation du résultat financier en sont certainement l'une des causes.

LES FINANCES AVANT TOUT

C'est dans les années 80 que le *New public management* est introduit dans les institutions publiques. Empruntés à l'économie de marché, les concepts d'efficacité, de gestion axée sur les résultats financiers, deviennent les principaux piliers de gestion des administrations publiques. Ils entrent en contradiction avec les valeurs inhérentes au service public. L'obligation du résultat financier par exemple est une contrainte qui

se heurte aux principes d'équité de traitement et d'accès aux prestations sociales pour toutes et tous. Une contradiction qui affecte directement les personnes qui ont fait le choix de leur profession par volonté de servir l'intérêt général.

RÉSISTER COLLECTIVEMENT

Les situations individuelles dont le SIT prend la défense ne cessent d'augmenter. Mais la réponse syndicale à la souffrance du personnel est avant tout d'ordre collectif. A l'insuffisance des moyens, aux objectifs inatteignables et à l'inflation des contrôles doit répondre une mobilisation du personnel pour regagner en autonomie, pour reconquérir une organisation du travail respectueuse des savoir-faire et des moyens en suffisance pour réaliser les missions du service public. Des économies peuvent être faites dans les services publics, mais elles ne se trouvent pas dans les recettes technocratiques du *New Public Management*. ♦

Mirella Falco



Christine Formaz et Jorge Muñoz, © Eric Roset

PORTRAITS

Parcours militants

Christine Formaz et Jorge Muñoz s'engagent depuis des années pour la cause des travailleuses et des travailleurs. Entretien avec la présidente et le vice-président du SIT.

Interview • Christine Formaz et Jorge Muñoz ont été élu-e-s à la présidence du SIT par le Congrès de novembre 2013. La première est intendante sociale dans une structure d'accueil de personnes âgées de l'Institut de maintien à domicile, le second est informaticien aux Hôpitaux universitaires genevois. Tous deux nous livrent quelques éléments de leur parcours militant.

Quelle est la source de votre engagement ?

CHRISTINE FORMAZ : Pour des raisons familiales, j'ai été contrainte de faire un apprentissage d'employée de banque. C'était dans les années 1980, et au cours de ces années, j'ai pu faire quelques constats. Primo, les employé-e-s n'avaient jamais droit au chapitre, ils-elles devaient s'habiller et se conduire comme on le leur imposait, sans discussion. Secundo, pour moi qui voyais passer les montants des comptes et des salaires, j'ai pu constater qu'il y avait un immense fossé entre les riches et les autres: je voyais des comptes où je ne savais pas comment formuler le chiffre affiché, tellement il y avait de zéros. Ter-

tio, il y avait un large fossé entre la condition des femmes et celle des hommes. Pour les femmes, il n'y avait aucune possibilité de devenir cadre, en tout cas pas avant d'avoir fini d'élever les enfants.

JORGE MUNOZ : J'ai grandi au Chili dans une famille de militant-e-s socialistes et durant mes études au collège, j'ai milité activement aux jeunes communistes. Puis après avoir étudié l'ingénierie dans une université réservée aux étudiant-e-s du « Tiers-Monde » en URSS, je suis revenu au Chili où j'ai été rattrapé par la politique, puisqu'en 1973, le coup d'Etat de Pinochet m'a obligé à fuir. Je suis donc arrivé en Suisse en 1974 avec le statut de réfugié politique. Là, j'ai continué à m'engager contre la dictature qui sévissait dans mon pays d'origine.

Quelles satisfactions vous a apporté le militantisme syndical ?

CF : Après mon passage à la banque, et une longue période comme assistante RH dans une entreprise du bâtiment dont je me suis fait licencier

pour raison économique, je me suis reconvertie en faisant une formation d'aide familiale. Quand j'ai obtenu mon deuxième CFC, on m'a promis un CDI, mais au moment de signer mon contrat, le CDI s'était transformé en CDD. Je suis donc allé au SIT et l'affaire a été résolue. Par respect pour les personnes qui avaient milité avant moi et qui avaient ainsi permis que le syndicat existe et me défende, j'ai décidé d'entrer au comité de mon secteur et à celui de la CEH (caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux). Un des moments que je n'oublierai jamais est lorsque j'ai été amenée à parler de mon travail d'aide familiale devant la commission des finances du Grand Conseil. J'ai senti tout à coup que j'avais réussi à capter l'attention des politicien-ne-s présent-e-s, que j'avais réussi à leur faire comprendre ce qu'était la réalité du métier d'aide familiale. Ce jour-là, on a obtenu 25 postes supplémentaires par année pour le personnel de terrain dans l'aide à domicile.

JM : Arrivé en Suisse, j'ai commencé une formation d'informaticien. J'ai fait un stage aux HUG et j'y suis resté. J'ai donc participé aux débrayages des années 1980 qui ont permis d'obtenir la semaine de 40 heures. Je me suis aussi beaucoup engagé lors de l'introduction de la loi sur la prévoyance professionnelle. La CEH (caisse de pension du personnel hospitalier, ndlr) existait déjà, mais était déficitaire et on voulait faire payer ce fardeau aux employé-e-s. Je me suis beaucoup battu pour que ça n'arrive pas et j'ai aussi participé à la création de nouveaux statuts pour cette caisse. A l'époque, les luttes étaient vite payantes, car les travailleurs-euses se mobilisaient en nombre. Quand le Chili est devenu démocratique dans les années 1990, j'ai eu plus de temps pour m'engager dans d'autres combats, je suis alors devenu membre du SIT. Je me suis engagé au comité hospitalier en 2005, et je représente le SIT au comité du Cartel intersyndical depuis 2011. Dans ce cadre, j'ai de nouveau eu l'occasion de m'engager en faveur du 2^e pilier dans la cadre de la fusion des caisses de pension de l'Etat.

Qu'aimeriez-vous transmettre aux membres du Syndicat ?

CF : Dans mon activité syndicale, ce que ce préfère c'est faire le pont entre la réalité du terrain et la direction. Si l'on veut que les conditions s'améliorent, il faut beaucoup de solidarité entre les travailleuses-euses, et ne jamais hésiter à dire les choses telles qu'elles sont à celles et ceux qui dirigent et prennent les décisions.

JM : Actuellement, l'accumulation du capital est énorme et il n'y a plus de redistribution des richesses. Les inégalités se creusent. Regardez le 2^e pilier qui devait protéger les gens de la pauvreté lors de la retraite, il coûte de plus en plus cher pour des prestations toujours moindre. Il faut recréer un contrat social, mais pour cela il faut que la lutte continue. Il faut arriver à créer un rapport de force favorable à nos revendications. ♦

Propos recueillis par
Emmanuelle Joz-Roland

Décisions du SIT / CGAS

COMITÉ SIT • Lors des dernières séances de juin et août, le Comité SIT a :

- entendu la présentation de l'actualité syndicale et des enjeux des secteurs parcs & jardins et de l'aéroport;
- discuté des suites à donner à la votation du 9 février sur l'immigration de masse et celle du 18 mai sur le salaire minimum;
- s'est prononcé sur le projet de loi sur l'emploi et le chômage et a été informé de son dépôt au Grand Conseil;
- entamé la préparation des travaux en vue du Congrès de l'USS du 23 et 24 octobre 2014, notamment en y désignant sa délégation.

Votations 28 septembre 2014

- pris position CONTRE l'initiative « Stop à la TVA discriminatoire pour le restauration »;

- pris position CONTRE l'initiative de la traversée de la rade de l'UDC;
- réaffirmé son soutien à l'initiative et contribué à la campagne pour la caisse unique

Votations 30 novembre 2014

- réaffirmé son opposition à l'initiative d'Ecopop;
- réaffirmé son soutien aux initiatives pour la suppression des forfaits fiscaux;
- pris position CONTRE l'initiative de l'UDC « Sauvez l'or de la Suisse »

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

- CGAS** • Lors de son Assemblée des Délégué-e-s de septembre, la CGAS a :
- élu Manuela Cattani à la Présidence de la CGAS ;
 - reconduit le mandat des membres sortant-e-s du Bureau
 - renvoyé l'élection du 5e siège au Bureau au mois de novembre;
 - discuté du PL emploi-chômage déposé au GC et des enjeux ;
 - discuté et adopté les comptes 2013.

Formations syndicales

Aux membres du SIT travaillant dans l'aide à domicile (IMAD)

Employé-e-s, fonctionnaires : quels sont vos droits ?

Quels sont les changements induits en termes de droits des salarié-e-s par la transformation de la FSASD en établissement public autonome ?

Jeudi 18 septembre 2014 de 14 h 15 à 18 h, grande salle du SIT

Aux membres du SIT affilié-e-s à la CPEG

Comprendre son certificat LPP, effets de la fusion des caisses CIA et CEH

Comment la rente est-elle recalculée suite à la création la CPEG? Que prévoient les mesures transitoires ?

Mercredi 15 octobre 2014 de 18 h à 20 h, grande salle du SIT

avec l'aimable participation de M. Damien Bianchin, directeur général de la CPEG et M. Christophe Decor, responsable de la division assurance

A l'ensemble des militant-e-s du SIT

Après le 9 février, quelle position syndicale ?

Quels arguments contre Ecopop ?

Après le résultat de la votation sur l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février dernier ainsi que la défaite plus lourde que prévue sur l'initiative pour un salaire minimum, le SIT invite ses militant-e-s à une demi-journée de formation et de discussions sur les conséquences de ces votations et sur la prochaine à venir, l'initiative « Ecopop ».

Samedi 4 octobre 2014 de 9 h à 13 h au SIT, grande salle du SIT

PROGRAMME

8 h 45 Accueil, café, jus et croissants - **9 h Première partie**

- Quelles sont les conséquences pour les travailleurs-euses et migrant-es des résultats du 9 février et du 18 mai ?
- Quelles sont les positions des divers acteurs (autorités, patronat, syndicats, partis politiques) sur la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse ?
- Qu'est-ce que la « préférence nationale à l'emploi » ?
- Pourquoi l'Etranger (immigré, frontalier) est-il toujours montré du doigt ?

10 h 40 Pause-Café - 11 h Deuxième partie

- Que propose véritablement l'initiative Ecopop ?
- Quelles seraient, sur le plan syndical, les conséquences d'un résultat favorable ?
- Quels arguments syndicaux pour une campagne contre l'initiative ?

CIAO GIANGIO

Giangiorgio Gargantini est reparti dans son Tessin natal. Secrétaire syndical depuis 2007, responsable du secteur de l'économie domestique et de l'hôtellerie-restauration, secrétaire général adjoint depuis le mois de novembre 2013, Giangio a donc quitté Genève et le SIT au début de l'été. Collègue précieux et infatigable militant, les patrons tessinois n'ont qu'à bien se tenir... Ciao compagno, reviens quand tu veux !

JEAN-LUC EST DE RETOUR

Après un congé sabbatique bien mérité, Jean-Luc Ferrière a repris ses fonctions de secrétaire syndical au sein de l'équipe Public-santé-social. Il s'occupera des secteurs du social, de l'animation socioculturelle, et du parascolaire. Welcome back camarade !

LE SIT





syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs



Le Syndicat.

En 2015, 150 frs de plus par mois pour tout le monde, nous le méritons !

En Suisse et à Genève en particulier, les secteurs principaux et secondaires de la construction, ainsi que les parcs et jardins, sont florissants. **Les chantiers sont partout et les carnets de commandes sont pleins.** Jamais nous n'avons autant construit.

2013 a été une année record et pour 2014 les chiffres d'affaires devraient encore augmenter. **Malgré cela, ces dernières années, les patrons nous ont donnés des miettes.** Dans les secteurs du Second Œuvre et des parcs et jardins, depuis 3 ans, aucune augmentation sur les salaires minimums ne nous a été accordée.

Ça suffit !!! **Ce sont des travailleurs qui font le boulot en risquant leur santé.** C'est grâce à eux que les entreprises gagnent beaucoup d'argent. Ils méritent par conséquent une partie des richesses qu'ils contribuent à produire au quotidien, d'autant que sur le canton de Genève les caisses-maladie on annoncé une augmentation de 10 % sur les primes pour 2015 !

Nous vous invitons donc pour lancer notre campagne pour l'obtention de 150 frs d'augmentation en 2015 et participer à une

ASSEMBLÉE LE JEUDI 2 OCTOBRE 2014 DÈS 12 H, PLAINE DE PLAINPALAIS (CÔTÉ ROND-POINT)

Sous la grande tente installée spécialement pour l'occasion

PLUS D'INFORMATIONS :

www.sit-syndicat.ch, sit@sit-syndicat.ch
16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève
Tél. + 41 (0) 22 818 03 00

Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT



Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève ?

Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse : sitinfo@sit-syndicat.ch

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source: lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

metro BOULOT kino

M
B
K

SEANCE DE REPRISE SAISON 2014-2015

Mardi 30 septembre 2014 - 19h

L'ESPRIT DE 45
UN DOCUMENTAIRE DE KEN LOACH

LA VICTOIRE DE LA GAUCHE BRITANNIQUE EN 1945
SOUVENIRS ET REFLEXIONS

Ken Loach
Britannique/Documentaire/2013/1h34'

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le peuple anglais aspire à une vie meilleure. Les ouvriers ont vaincu les nazis, ce n'est pas pour se remettre sous le joug d'une classe dominante tyrannique et arrogante. Aussi les élections de 1945 balayaient-elles les conservateurs au profit des travaillistes. Pour la première fois de son histoire, la classe ouvrière accède à une vie décente. Le train du progrès social est en marche. La politique ultralibérale de Thatcher le fera dérailler...

Ken Loach nous convie à un passionnant voyage dans le temps pour mieux nous ramener à notre monde d'aujourd'hui. Cinéaste engagé, il utilise avec brio les images d'archives pour nous faire prendre conscience du terrible retour de bâton de l'Histoire. L'individualisme, la course au profit, la privatisation des services publics, la concurrence effrénée, tout cela nous renvoie aux années 30. La troisième guerre mondiale est économique et nous sommes en train de la perdre, nous dit ce documentaire d'utilité publique.

● Discussion: Les conquêtes du Welfare State (l'État-providence)

www.metroboulotkino.ch

collaboration et projection

CINELUX
8 Bd St Georges, 1205 Genève www.cinelux.ch

Lutte pour l'emploi

Retour en images sur quelques moments forts de mobilisation syndicale pour l'emploi: la manifestation pour les droits des chômeur-euse-s au printemps 2011, le 1^{er} mai 2013, la manifestation du 1^{er} juin 2013 de la CGAS contre les abus patronaux, et enfin la grève des EdS de Partage à l'automne 2013.



Manif EdS, 3 octobre 2013, © Demir Sönmez



Manif CGAS, 1^{er} juin 2013



Partage, 22 août 2013, © Demir Sönmez



1^{er} mai 2013, © Demir Sönmez



Manif chômage, 2 avril 2011



Manif chômage, 2 avril 2011



1^{er} mai 2013, © Demir Sönmez

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

JAB 1211 Genève 3

Rédaction et mise en page
Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière,
Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani,
Équipe Chômage, Natalia Delgado, Mirella Falco, Jésus
Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge
Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain
Tarrit, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11'500 exemplaires
Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais
seulement avec mention complète de la source.

SIT-info accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.